

Placement garanti Occasion - Intelligence artificielle et Innovation

Terme : 5 ans

PRODUIT EXCLUSIF À DURÉE LIMITÉE

APERÇU

En plus de garantir votre capital à l'échéance, le **Placement garanti Occasion – Intelligence artificielle et Innovation** vous offre le potentiel de rendement de sociétés qui devraient bénéficier des avancées technologiques en matière d'intelligence artificielle pour innover sur le marché. L'intelligence artificielle permet aux systèmes d'apprendre et d'exécuter des tâches normalement associées à l'intelligence humaine, comme la reconnaissance vocale, la prise de décisions ou la conduite automobile.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance²
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères

Indications de rendement	500 \$ à 24 999 \$	25 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ et plus
Rendement annuel composé maximal	9,16 %	9,86 %	10,54 %
Rendement cumulatif maximal	55,00 %	60,00 %	65,00 %
Taux de participation	100 %	100 %	100 %

Dates clés	
Période de vente	21 mars au 22 mai 2023
Émission du placement	12 juin 2023
Échéance du placement	12 juin 2028

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

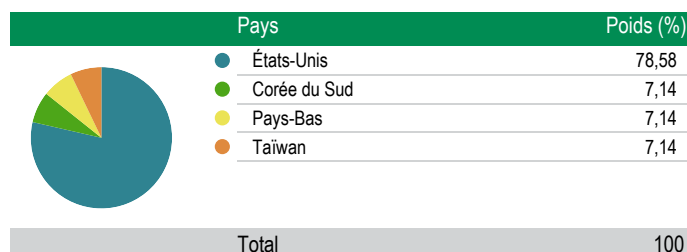
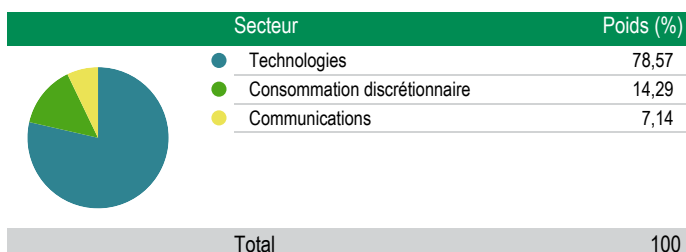
²Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 14 sociétés majoritairement situées aux États-Unis et œuvrant pour la plupart dans le secteur des technologies. Chaque entreprise occupe la même pondération dans le panier de référence, qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
Adobe Inc	Technologies	États-Unis
Alphabet Inc.	Communications	États-Unis
Amazon.com, Inc.	Conso. discrétionnaire	États-Unis
Apple Inc.	Technologies	États-Unis
ASML Holding N.V.	Technologies	Pays-Bas
Cisco Systems, Inc.	Technologies	États-Unis
Intel Corporation	Technologies	États-Unis

Société	Secteur	Pays
International Business Machines	Technologies	États-Unis
Microsoft Corporation	Technologies	États-Unis
NVIDIA Corporation	Technologies	États-Unis
Oracle Corporation	Technologies	États-Unis
Samsung Electronics Company Limited	Technologies	Corée du Sud
Taiwan Semiconductor Manufacturing	Technologies	Taiwan
Tesla Inc.	Conso. discrétionnaire	États-Unis



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,60 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé de la façon suivante:
parmi les 14 titres boursiers du panier, les 2 titres affichant la performance la plus élevée et les 2 titres affichant la performance la plus faible sont exclus du calcul.

Le rendement du placement est basé sur la variation moyenne des 10 titres restants, jusqu'à un maximum de 55,00 % pour les investissements de moins de 25 000 \$, de 60,00 % pour les investissements entre 25 000 \$ et 249 999 \$, et de 65,00 % pour les investissements de 250 000 \$ et plus.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence. Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères. Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, après la 3e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la Convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.